



« Journée de la moto Ancienne »
23 JUIN 2012
Circuit de Linas-Montléry (91)



Stands commerçants professionnels

1 - Conditions générales de participation.

Nous vous proposons des emplacements de vente non couverts jusqu'à 10 m de façade sur 3 m de profondeur au prix de : 100 € (tarif net de toute taxe), sans branchement électrique. **1 seul véhicule par stand.** Les stands « Bourse » ne peuvent être acceptés (Pas de pièces d'occasion)

L'attribution des emplacements se fera dans l'ordre de retour des dossiers d'inscriptions complets accompagnés du règlement. (Le cachet de la poste faisant foi).

Pour chaque emplacement il vous sera envoyé un laissez-passer valable pour 2 personnes entrants avec le même véhicule.

Le samedi, par mesure de sécurité et d'organisation, toute sortie dans la journée sera définitive. Veuillez prévoir vos besoins logistiques avant votre entrée sur le site. (Possibilité de commander des plateaux repas (voir fiche jointe))

IMPORTANT.

- ✓ Le site sera gardé du vendredi soir au samedi soir 18h sans possibilité de dormir dans les véhicules
- ✓ **Le vendredi :** Réception de 15h30 jusqu'à 18 heures sur demande préalable (voir bulletin d'inscription). Aucun accès ne sera autorisé sur le site en dehors de ces plages horaires le vendredi.
- ✓ **Le samedi :** Réception à 7h30 au plus tard.. Au delà, nous ne serons plus en mesure de vous donner accès au circuit.
- ✓ La responsabilité du Terrot Club Ballancourt ou de l'UTAC ne pourra être engagée en aucune sorte pour les dommages que vous pourriez causer à autrui ni pour ceux que vous pourriez vous mêmes subir.
- ✓ Les commerçants qui installent des structures doivent s'assurer que l'amarrage est fait très solidement. En cas de dommages causés par un coup de vent, ils seraient civilement responsables.
- ✓ Toute réservation d'espace ne pourra être prise en considération qu'en présence du formulaire de réservation dûment complété.
- ✓ Nous vous accueillons sur un terrain privé, votre emplacement devra être nettoyé avant votre départ.

Généralités :

1. Aucune personne non inscrite n'est admise sur le site.
2. Merci de respecter l'environnement. Munissez-vous de sacs poubelle.
3. Les animaux ne sont pas admis sur le site.
4. En cas de fait grave, seul l'organisateur est habilité à prendre les mesures de sauvegarde qui s'imposent.
5. En cas de force majeure, (raison d'état, sécurité civile, plan vigie pirate) l'organisation peut être amenée à annuler la manifestation sans aucun recours possible d'indemnisation.
6. Le non respect des règles et consignes de sécurité peut entraîner l'exclusion du site.
7. Tous les véhicules et matériels exposés devront être couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en cours de validité. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée pour les dommages que vous pourriez causer ou subir.
8. Tout déplacement : arrivée, départ est limité à 10 km / heure.
9. La vente, la consommation, ou la distribution de boissons alcoolisées, est interdite sur le site.
10. Les feux de camp au sol, barbecue sont formellement interdits.
11. Votre engagement sera ferme et définitif, toute défection de votre part, ainsi que les intempéries ne pourront donner lieu à un remboursement, même partiel du montant de votre participation.



« Journée de la moto Ancienne »
23 JUIN 2012
Circuit de Linas-Montléry (91)



DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 01 Mai 2012

2 - Formulaire de réservation d'emplacement.

Ce dossier constitue une demande d'inscription de la part du participant et ne présume en rien de l'engagement de la part de l'organisateur. Compte tenu de la configuration du site, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée (le cachet de la poste faisant foi). Une confirmation sera envoyé par courrier.

| | | |
|---|---------------|---------------|
| Emplacement sans branchement électrique | 100 € | ... 100.....€ |
| Sponsor. (nous contacter) | 200 € X |€ |
| Plateaux repas du samedi midi | 18 € X..... |€ |
| Nombre de billet d'entrée pour les amis et accompagnateurs à 12 € | 12 € X..... |€ |
| Don | |€ |

Montant total à régler à la commande =

Raison sociale :

Responsable du stand M., Mme, Mlle :

Adresse :

VilleCode Postal

Téléphone :Fax :

Portable :Adresse E-mail

Nature du commerce :

Jour d'arrivée sur circuit :Heure :..... (Important)

Vous devez confirmer votre réservation avant le 01 Mai 2012 dernier délai, en nous retournant ce formulaire dûment daté et signé, et accompagné de votre règlement (uniquement par chèque libellé au nom du Terrot Club Ballancourt.)

Date

Signature

Dossier à adresser à : Célérier Philippe, 7 rue de l'église, 91630 Marolles en Hurepoix
Tél. : 0678928605

Cadre réservé à l'organisation.

Date de réception du dossier N° Dossier

N° Chèque : Banque

Montant du chèque :